



Assemblée générale

Distr. limitée
10 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 44 et 107 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire

Soudan* : projet de résolution

Sommet mondial sur la sécurité alimentaire

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹, l'Action 21², le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21³, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁵, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁶, le Document final du Sommet mondial de 2005⁷, la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁸

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ *Rapport sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

² Ibid., annexe II.

³ Résolution S-19/2, annexe.

⁴ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ Ibid., résolution 2, annexe.

⁶ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁷ Voir résolution 60/1.

⁸ Résolution 63/239, annexe.



et la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement⁹,

Réaffirmant les objectifs énoncés au paragraphe 19 de la Déclaration du Millénaire¹⁰, consistant à avoir réduit de moitié en 2015 la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et la proportion de ceux qui souffrent de la faim,

Rappelant la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation¹¹, la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après¹², notamment en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif de la sécurité alimentaire pour tous grâce à une action menée sans relâche pour libérer tous les pays de la faim, le but immédiat étant d'avoir, en 2015 au plus tard, réduit de moitié le nombre de personnes sous-alimentées, et l'engagement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement,

Convaincue qu'il est urgent, au plus haut niveau politique, de dégager un consensus mondial et une volonté collective en vue d'intensifier l'action menée aux échelons national, régional et international pour s'attaquer aux questions concernant la sécurité alimentaire et le développement agricole dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement internationaux,

Considérant que, malgré les progrès accomplis en vue d'assurer l'approvisionnement et la sécurité alimentaires à l'échelle mondiale, 1 milliard 20 millions de personnes sont chroniquement sous-alimentées,

Ayant à l'esprit la tenue du Forum d'experts de haut niveau intitulé « Comment nourrir le monde en 2050 », qui a été approuvée par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en novembre 2007, ainsi que la proposition du Directeur général de la FAO de tenir un sommet et les objectifs qui s'y rattachent,

1. *Se félicite* de la décision prise par le Conseil de la FAO à sa cent trente et unième session de convoquer, en novembre 2009, un sommet mondial sur la sécurité alimentaire, à une date proche de la tenue de la Conférence de la FAO;

2. *Invite* les gouvernements à participer activement à la préparation du sommet et à s'y faire représenter au niveau des chefs d'État ou de gouvernement;

3. *Encourage* l'adoption de conclusions axées sur l'action faisant fond sur les mesures prises et les efforts déjà accomplis dans le domaine de la sécurité alimentaire;

⁹ Résolution 63/303, annexe.

¹⁰ Voir résolution 55/2.

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996* (WFS 96/REP), première partie, appendice.

¹² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, 10-13 juin 2002*, première partie, appendice; voir également A/57/499, annexe.

4. *Invite* tous les organismes compétents des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales intéressées, notamment les institutions commerciales, financières et économiques internationales et régionales, ainsi que les organisations non gouvernementales et le secteur privé, à collaborer activement à la préparation du sommet avec la FAO;

5. *Se félicite* des contributions déjà versées et invite la communauté internationale à verser de nouvelles contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par la FAO afin de faciliter la préparation et la tenue du sommet;

6. *Invite* le Directeur général de la FAO à lui présenter, à sa soixante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les résultats du sommet, notamment sur les mesures à prendre pour y donner suite à tous les niveaux appropriés.
